



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols, Communauté de Communes Faucigny Glières :
Tél : **04 50 25 22 50** - s.zeguerman@ccfg.fr

	Envoyé en préfecture le 09/09/2022
Décision	Reçu en préfecture le 09/09/2022
un	Affiché le 09/09/2022
Dossier n° DP074211	ID : 074-200081446-20220830-DP07421222A0043-AR
date de dépôt : 27/07/2022	
date d'affichage du dépôt : 27/07/2022	
complet le : 29/08/2022	
demandeur : Monsieur GAILLARD Camille	
pour : Muret surplombé d'un grillage	
adresse terrain : 416 RUE MICHEL CARQUILLAT, à GLIERES VAL DE BORNE (74130)	
parcelles : AE-0110	

Monsieur GAILLARD Camille
164 route de Saxias
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : 29/09/2022

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 29 août 2022.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

